



11.25 N° de la zone
I : tuniciers, échinodermes, gastéropodes
II : bivalves fouisseurs
III : bivalves non-fouisseurs
A, B, C, D : classement de salubrité

Département des Pyrénées Orientales
Prud'homme de St Laurent et St Cyprien
 Délimitation géographique et classement sanitaire
 des zones de pêche des coquillages